



4^{ème} PLENIERE - RUCHER CITOYEN

compte-rendu du 5 octobre 2024

Menu du jour :

- Accueil des nouveaux membres
- Règlement de fonctionnement à valider
- Répartition du budget alloué au Rucher Citoyen
- Evaluation de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen
- Outils à partager

Présents : Cathy, Pascal B, Florian, Michel, Laurence, Philippe, Coco, Pascal C, Julie, Marie-Frida, Eric, Nicolas, Jacques, Baptiste et Patrice, soit 15 personnes

Coanimation : Mickaël Crémont et Aline

Accueil avec un jeu d'interconnaissance à partir de 3 questions :

- Quel est ton hobby, une activité que tu aimes particulièrement ?
- Qu'est ce qui te motive dans ta participation au Rucher Citoyen ?
- Quel est ton lieu préféré à St Barthélemy ?



Règlement de fonctionnement approuvé

par les personnes présentes moins une voix

SOMMAIRE

PREAMBULE

- Présentation de la démarche de participation citoyenne

I-TENDRE VERS LA REPRESENTATIVITE

- I.1 Composition du Rucher Citoyen
- I.2 Tirage au sort
- I.3 Renouvellement du Rucher Citoyen
- I.4 Rencontre en binôme
- I.5 Départ des membres

II-ACCOMPAGNER DES IDEES A LA CONCRETISATION DES PROJETS

- II.1 Création des groupes projets
- II.2 Chemin d'élaboration des projets
- II.3 Financement des projets

III-FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION (conditions de réussites)

- III.1 Accueil des membres du Rucher Citoyen
- III.2 Des écrits pour transmettre l'information
 - Compte-rendu
 - Anticipation des dates de rencontres
 - Les actus du Rucher Citoyen

IV-FACILITER L'EXPRESSION CITOYENNE ET LE POUVOIR D'AGIR

- IV.1 Cadre de confiance
- IV.2 Autonomie du Rucher Citoyen
- IV.3 Coopération avec les élus
- IV.4 Lien avec la commission extramunicipale
- IV.5 Coopération avec la chargée de mission citoyenneté
- IV.6 Co-construction de l'animation des rencontres

V-ADAPTER LE REGLEMENT INTERIEUR AUX EVOLUTIONS DU RUCHER CITOYEN

- V.1 Evaluation
- V.2 Modification du règlement de fonctionnement

PREAMBULE

Le règlement du Rucher Citoyen de la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou définit les modalités de fonctionnement interne, dans le respect de la Charte et de la démarche de participation citoyenne inscrite dans le projet politique de la municipalité à travers quatre axes complémentaires :

Créer une instance de participation citoyenne

Mieux prendre en compte l'expertise citoyenne dans les décisions municipales

Groupe de 40 citoyens facilitateurs
(volontaires/tirés au sort)

Ses missions :

- Proposer des **méthodologies participatives** pour élaborer les **contributions citoyennes** préalables à la décision municipale
- Sur saisine municipale ou auto-saisine**
- **Œuvrer au développement de la participation citoyenne**

Développer une démarche pédagogique autour de la citoyenneté

Réveiller la citoyenneté

- Définition de la citoyenneté** à St-Barth avec les citoyens
- Echanges de proximité** élus/citoyens, en lien avec les acteurs de la commune
- Conception d'outils pédagogiques**
- Sensibilisation** : sur les temps forts, lors des conseils municipaux

Organiser des débats et des temps d'information

Faire vivre la cité

- Identification de l'intérêt du citoyen** pour le dialogue
- Débats à l'échelle des quartiers** : réappropriation des espaces publics + acculturation aux méthodes de discussion active
- Conférences participatives** : rencontre des expertises + co-construction de proposition pour la commune
- Diversité des supports de dialogue** : complémentarité présence, numérique, papier
- Espaces d'interpellation**

Soutenir les initiatives citoyennes

Accompagner le pouvoir d'agir de chacun

- Accompagnement individuel des porteurs de projets par des élus et des agents municipaux** : orientation vers un autre interlocuteur ou transfert du projet aux services (si lien avec la politique municipale)
- Fonds d'initiatives citoyennes** pour donner un coup de pouce au projet des habitants

L'instance de participation citoyenne s'est auto-nommée le « Rucher citoyen » lors de sa première plénière le 17 juin 2023. Elle a coconstruit sa charte signée officielle le 10 février 2024.

Ledit règlement a pour but de :

- ✓ **Préciser le contenu de la Charte**
- ✓ **S'adapter aux évolutions du fonctionnement du Rucher citoyen**
- ✓ **Répondre aux objectifs fondamentaux suivants**

I-TENDRE VERS LA LARGE REPRÉSENTATIVITÉ

I.1 COMPOSITION DU RUCHER CITOYEN

A l’origine, le groupe est constitué de **40 personnes** :

- 16 personnes volontaires ;
- 24 personnes issues d’un tirage au sort selon des critères générationnels (quatre tranches d’âges : 18-34 ans ; 35-54 ans ; 55-69 ans et les plus de 70 ans), géographiques (représentation de tous les quartiers) et paritaires.

Ne peuvent être membres du Rucher Citoyen les élus, leur conjoint et les agents de la commune.

→ **Le principe est de tendre le plus possible vers cette représentativité.**

I.2 TIRAGE AU SORT

Il se fait à partir de la liste électorale et des critères de représentativité nommés ci-dessus grâce à un outil informatique qui génère deux séries de chiffres répartis entre les hommes et les femmes.

→ **Le nombre de personnes tirées au sort est au moins égale à cinq fois le nombre de personnes à intégrer pour garantir la méthodologie de représentativité.**

I.3 RENOUVELLEMENT DU RUCHER CITOYEN

Un tirage au sort sera remis en place si le nombre de membres approche des 30 participants pour revenir à un effectif de 40. Il aura pour but de tendre au plus près de la représentativité définie lors de la création de l’instance de participation citoyenne.

I.4 RENCONTRE DES TIRÉS AU SORT, EN BINÔME

Les personnes tirées au sort recevront un courrier les informant de leur statut et leur proposant un rendez-vous.

→ **Cette rencontre prendra la forme d’une rencontre individualisée réalisée par un élu de la majorité et un membre du Rucher Citoyen ; ou prendra la forme de rencontres collectives en présence des élus référents et des membres référents des groupes du Rucher Citoyen.**

I.5 DÉPART DES MEMBRES

Les membres du Rucher Citoyen sont libres de quitter le Rucher Citoyen. Ils doivent pour cela en informer la chargée de mission ou un élu référent. S’ils souhaitent revenir au Rucher Citoyen, ils seront considérés comme volontaires et suivront donc la même procédure.

→ **Si l’un des membres du Rucher Citoyen ne respecte pas la Charte signée et le présent règlement, les élus référents pourraient décider collectivement de mettre fin à la participation de cette personne.** Ils en informeraient la Commission Extramunicipale et les membres du Rucher Citoyen.

→ **Le Rucher Citoyen étant une instance apaisane, tout membre du Rucher Citoyen ou son conjoint qui se déclare candidat à un mandat électoral (municipal, départemental, régional et législatif) suspend la participation du candidat et de son conjoint au Rucher Citoyen.**

II-ACCOMPAGNER DES IDEES A LA CONCRETISATION DES PROJETS

II.1 CRÉATION DES GROUPES PROJETS

Lors de la création d'un groupe projet ses membres s'accordent sur leurs motivations pour définir une visée commune.

- ✓ Chaque membre du Rucher Citoyen s'engage au moins sur un groupe projet et au maximum 2 (organisation, disponibilité).
- ✓ Chaque membre doit y trouver sa place et son intérêt avec au minimum 3 membres pour constituer un groupe projets ;
- ✓ Le projet doit répondre à l'intérêt général de la collectivité ;
- ✓ Pour aboutir chaque projet doit recueillir l'intérêt d'autres habitants et personnes ressources (agents, expert...) ;

II.2 CHEMIN D'ÉLABORATION DES PROJETS

Les membres du Rucher Citoyen travaillent sur des projets proposés par la municipalité et/ou sur des projets qu'ils définissent eux-mêmes.

Les groupes projet s'organisent suivant leurs disponibilités et celle de la chargée de mission dans un premier temps.

- ➔ **Une fois le projet défini, le groupe rencontre les élus référents pour s'accorder sur le projet : la visée, les objectifs et la démarche envisager.**
- ➔ **Puis, ils construisent leur projet et rencontrent les élus référents de leur groupe et/ou techniciens pour vérifier la complémentarité et la faisabilité du projet.**

II.3 FINANCEMENT DES PROJETS

Chaque année, un budget sera alloué au Rucher Citoyen pour financer au minimum un projet par an et selon les moyens de la commune.

Ce budget ne couvrira peut-être pas tous les besoins, mais pourrait être complété par d'autres financements extérieurs à la Commune, ou de bénéficier d'un budget complémentaire.

- ➔ **Le choix et la priorisation des projets à financer doivent se faire par les membres du Rucher Citoyen avant d'être proposés aux élus.**

III- FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION

La qualité de la communication interne et externe est essentielle au bon fonctionnement de la démarche participative du Rucher Citoyen.

III.1 ACCUEIL DES MEMBRES DU RUCHER CITOYEN

Cet accueil individualisé ou collectif est prévu pour faciliter l'inclusion de chaque membre du Rucher Citoyen.

Lors des plénières, il est prévu un temps d'inclusion. De plus, après l'arrivée de nouveaux membres, il est organisé une réunion d'information collective. Ainsi, les personnes peuvent faire connaissance entre-elles en petit collectif, avant de prendre place dans le ou les groupes projet qu'elles auront choisi et lors des plénières.

III.2 DES ÉCRITS POUR TRANSMETTRE L'INFORMATION

✓ COMPTE-RENDU

Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu dont le format est libre, même si une trame est proposée. Ils sont rédigés par au moins un membre du groupe concerné. Il permet de suivre l'évolution de la réflexion du groupe. Les membres absents peuvent aussi prendre connaissance des informations et décisions prises par le groupe.

➔ **Les comptes-rendus sont transmis aux élus référents qui peuvent ainsi suivre l'évolution du projet.**

✓ ANTICIPATION DES DATES DE RENCONTRES

Pour s'assurer de la présence du plus grand nombre, les dates de rencontres en plénière, comme en groupe projet sont prévues d'une réunion à l'autre.

✓ LES ACTUS DU RUCHER CITOYEN

Newsletter qui regroupe des informations sous un seul format afin d'éviter l'envoi de plusieurs mails et de synthétise les informations à destination des membres du Rucher Citoyen, des élus et des membres de la commission extramunicipale.

Elle est transmise tous les 2 à 4 mois, en fonction des actualités. Elle est rédigée par la Chargée de mission.

IV- FACILITER L'EXPRESSION CITOYENNE ET LE POUVOIR D'AGIR

IV.1 CADRE DE CONFIANCE

Ce cadre a été adopté par les membres du Rucher Citoyen lors de la première plénière, il comprend les accords suivants :

- Je parle en « JE »
- Bienveillance et non jugement
- Souveraineté individuelle et co-responsabilité
- Concision dans les propos
- Confidentialité

IV.2 AUTONOMIE DU RUCHER CITOYEN

Les plénières se déroulent entre les membres du Rucher Citoyen et sont coanimées par la chargée de mission. Les élus sont invités à la fin de la rencontre pour échanger des informations.

Ce cadre peut changer si les membres du Rucher Citoyen considèrent que l'ordre du jour de la plénière le nécessite. En amont, les élus référents et la commission extramunicipale seront informés de cette proposition pour en vérifier la faisabilité.

➔ **Les groupes projets sont autonomes dans leur organisation. Après s'être engagés à respecter la charte et la démarche convenue avec les élus référents, ils agissent pour faire avancer les projets.**

IV.3 COOPÉRATION AVEC LES ÉLUS

A chaque groupe projet est attribué deux élus référents dont le rôle est de :

- Accompagner le groupe (informations, conseils, présentation des documents nécessaires à la compréhension du sujet...) **lors des étapes clés du projet.**
- Valider les projets d'envergure modeste ne nécessitant pas de passer par une instance de validation supplémentaire.
- Transmettre les informations et questionnements du groupe aux autres élus, si besoin.

IV.4 LIEN AVEC LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE

Cette commission veille au bon fonctionnement de l'ensemble de la démarche de participation citoyenne dans la commune. Les groupes projets peuvent demander à y participer pour présenter leur projet avant de le soumettre en Conseil Municipal quand cela est nécessaire.

➔ **La commission extramunicipale veille au respect des complémentarités entre les quatre axes stratégiques de la politique globale de participation citoyenne.**

IV.5 COOPÉRATION AVEC LA CHARGÉE DE MISSION CITOYENNETÉ

Afin d'impulser la démarche de participation citoyenne, la Ville a recruté une Chargée de mission. Ainsi, elle coordonne les relations entre les membres du Rucher Citoyen – les agents et/ou les élus. Elle facilite la mise à disposition de moyens matériels pour les rencontres, les travaux des membres du Rucher Citoyen...

Dans un premier temps, elle animera ou co-animera les rencontres et veillera à ce que les membres du Rucher Citoyen puissent prendre une part active dans les rencontres en fonction de leurs dispositions.

➔ **Les membres du Rucher Citoyen s'engagent à informer la chargée de mission de leurs questionnements, leurs avancées, leurs besoins afin de faciliter l'évolution des projets définis.**

IV.6 CO-CONSTRUCTION DE L'ANIMATION DES RENCONTRES

Dans la dynamique du pouvoir d'agir des habitants, la préparation des plénières se fera avec à minima deux membres du Rucher Citoyen. Elles pourront aussi s'organiser avec les référents des groupes projets.

V-ADAPTER LE REGLEMENT INTERIEUR AUX EVOLUTIONS DU RUCHER CITOYEN

V.1 L'ÉVALUATION

Au moins une fois par an, une évaluation sera réalisée en plénière.

Elle permettra de vérifier :

- Si chacun a trouvé sa place
- Si au moins une idée a été validée en projet par les élus référents
- La diversité des projets
- Le niveau de participation interne et externe
- L'éveil à la citoyenneté des habitants de la commune

Les indicateurs seront définis par les membres du Rucher Citoyen.

V.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Elle se fera en fonction de l'évolution du fonctionnement du Rucher Citoyen et à la demande de ses membres suite à l'évaluation ou sur proposition de la commission extramunicipale. Pour valider toute modification, il faudra qu'elle recueille l'avis de la commission extramunicipale, l'accord du Rucher Citoyen, avant la validation en Conseil Municipal.

Proposition de répartition financière du BUDGET par le Rucher Citoyen, le 21 mai 2024

Investissement (matériels) : 30 000€

Les grands principes de cette répartition pour le Rucher Citoyen :

- Respect de la charte : au moins 1 projet / an et non 1 projet de chaque groupe par an ;
- Équité et non égalité : être juste dans la répartition ;
- Chaque groupe sur les 3 ans puissent mettre en place au moins 1 action ;
- Réflexion sur la durée du mandat, soit 3 ans ;
- Mutualisation : 1 projet transversal d'au moins plusieurs groupes avant fin 2026.

Evaluation avec le peu d'éléments tangibles disponibles pour les répartitions financières sur 2024 et 2025.

Proposition de répartition financière du BUDGET par le Rucher Citoyen, le 21 mai 2024

Des échanges pour établir cette proposition de répartition :

- Il semble que le budget alloué est suffisant
- La plus grande difficulté de mise en œuvre est la disponibilité des parties prenantes.

Investissement sous réserve	2024	2025
citoyenneté	2 000	3 000
centre-ville		8 000
déplacements		2 000
dynamique socioprofessionnelle		2 000
environnement	28 000	15 000

Proposition des élus approuvée

par l'ensemble des membres du Rucher Citoyen présent :

Les élus de la majorité ont pris connaissance de cette proposition et valident le principe suivant :

- **2024** : au moins 1 projet par le groupe environnement et laisser le temps aux groupes projets de proposer d'autres projets qui pourraient bénéficier du budget 2024.

Et demandent au Rucher Citoyen

- de faire une proposition de budget prévisionnel pour janvier 2025.

Evaluation de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen

OBJECTIF :

- **Partager :**
 - Ce qui a fonctionné
 - Ce qui n'a pas fonctionné ou pourrait être amélioré
- **Continuer ce qui fonctionne**
- **Trouver des améliorations pour la suite**

OUTILS D'ANIMATION : les chapeaux de Bono

- **Chapeau rouge** : sentiment – vécu
 - Chapeau Blanc** : les faits :
 - Les stats (Aline)
 - Complément par les membres du Rucher Citoyen
- **Chapeau Noir** : tout ce qui ne va pas
- **Chapeau Jaune** : tout ce qui va bien
- **Chapeau bleu** : propositions d'amélioration à partir de ces éléments en 2 sous-groupes

Chacun avait un petit carton par chapeau pour permettre l'expression de tous. Chaque expression a été notée. Le chiffre après l'expression indique le nombre de personnes concernées.

Evaluation de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen

Chapeau rouge : sentiment – vécu **11 positifs**

- Frustration de ne pouvoir donner plus de temps
- Frustration sans jugement,
- Insatisfaction et déception sur le dynamisme et le cadrage de fonctionnement
- Mitigé : concept très intéressant, mais septique sur la volonté d'avancer encore plus vite face à un manque de temps disponible
- Ravie de l'accueil, de la convivialité (2 personnes)
- Sentiment d'accomplissement
- Bon accueil et enthousiasme
- Content d'être acteur de ma commune
- Heureuse mais sentiment d'apartés lors des rencontres (non respect de l'écoute des autres)
- Satisfaction : organisation, richesse des échanges, souplesse dans son investissement
- Joie de mieux découvrir la ville
- Satisfait de pouvoir faire des propositions
- Content de la bonne ambiance, des échanges et de la bienveillance
- Satisfaction de contribuer à l'amélioration du cadre de vie

Chapeau Blanc : les faits :

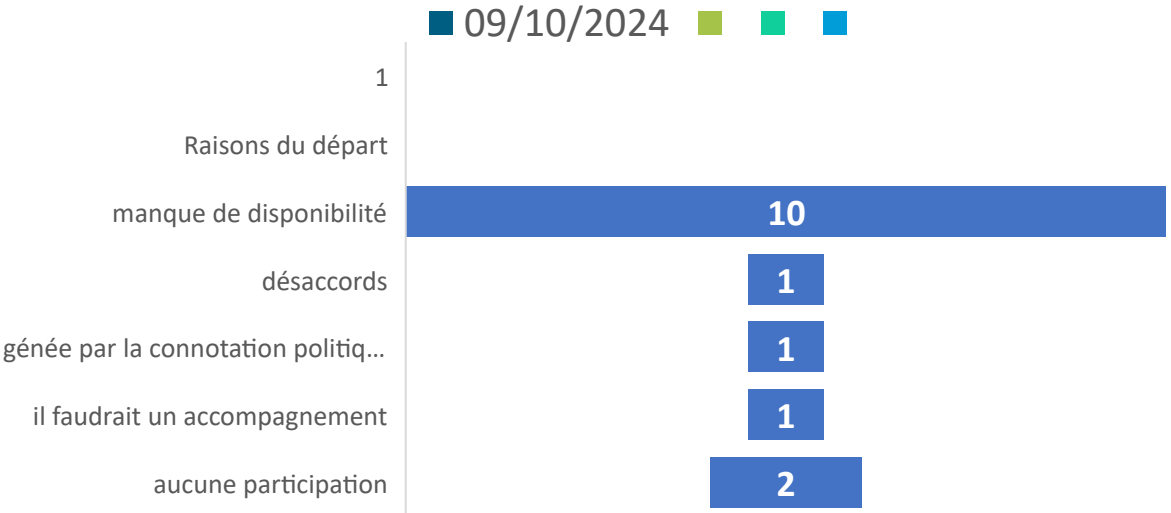
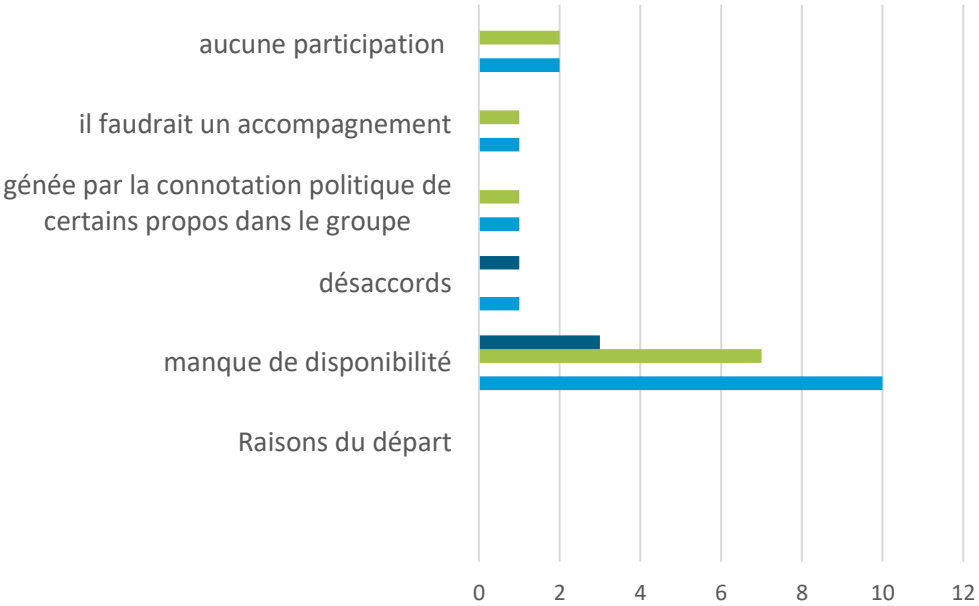
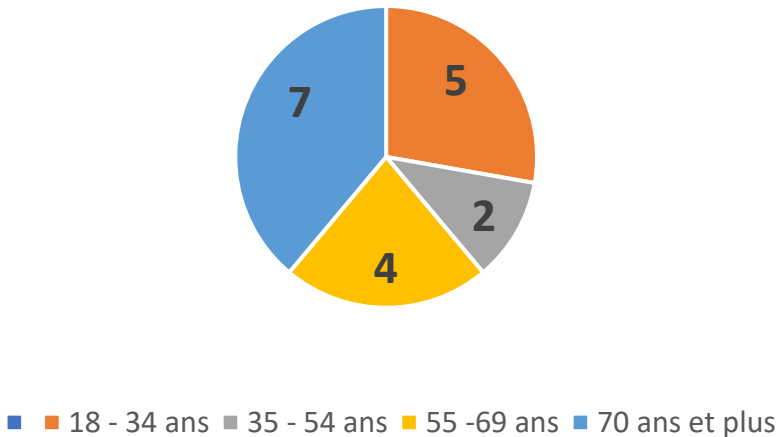
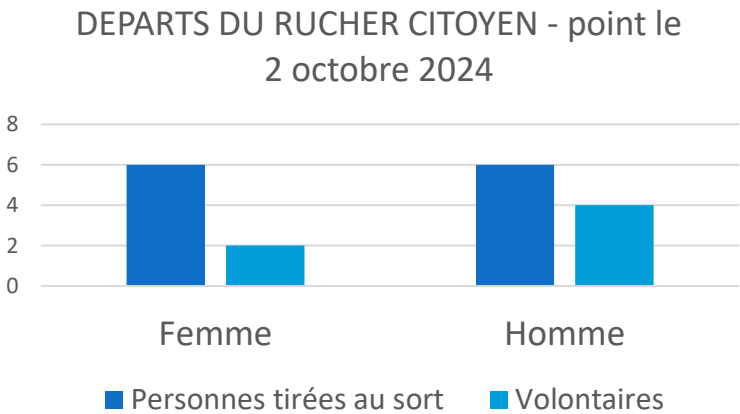
Les statistiques ci-après et les contribution du groupe ci-dessous

- Moins de 50% de présence à cette plénière
- 1 projet concrétisé cette année
- Un point de blocage sur prise de contact directement qui est sûrement du à de l'incompréhension des intentions du groupe
- 1^{ère} animation The Week
- Plus de départs que d'arrivées dans le Rucher Citoyen
- Manque de disponibilités des élus pour rencontrer les personnes tirées au sort
- Capacité à se trouver du temps et donner du temps pour avancer
- Budget non consommé
- Enveloppe financière existante : 30 000€
- 4 espèces d'orchidées recensées sur St Barthélemy

Evaluation de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen

Chapeau Blanc : les faits

1. Point sur les départs du Rucher Citoyen oct 2024



2. Les réunions de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen

- 3 plénières (juin – oct – février) avec en moyenne 26 participants
- Réunions en petits groupes sur des thématiques particulières : 12 avec en moyenne 4 personnes
- Réunion de groupes projets

Si une personne a participé à toutes les réunions plénières et de son groupe :
Elle a participé à au moins 8 réunions sur 1 an

Réunion en groupe thématique	Nb de rencontre	Nb de participants en moyenne
Charte du Rucher Citoyen	2	5
Répartition financière	1	5
Préparation Plénière	2	6
Séance de rattrapage	3	2
Réunion de présentation aux personnes tirées au sort	1	6
préparation du 1er anniversaire	3	3
Total	12	4

Groupe	Gr entier	sous-groupe	avec les élus référents	avec des techniciens Ville	avec élus et techniciens	partenariat	Total
centralité	4		1			4	9
Citoyenneté	8		1				9
Déplacement	5	2	1				8
Dynamique socioprofessionnelle	3		1			1	5
Environnement	9	5	1	2	1	3	21
Moyenne sur 12 mois	5,8	1,4	1	0,4	0,2	1,6	10,4

Les projets en cours du Rucher Citoyen

Ecran végétal à l'école de la Jaudette

Soirée Cap sur l'Europe

Parcours vélos sécurisés visibles et répertoriés

Banquet citoyen,
1 an du Rucher Citoyen

Renc'arts

Benchmarking des actions de
dynamiques socioprofessionnelles

Recensement des orchidées sauvages

Représentation de la citoyenneté

Réaménagement de la centralité

Végétalisation aux Cordelles

Améliorer l'information aux bartholoméens

Evaluation de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen

Chapeau Noir : tout ce qui ne va pas

- Manque d'info sur les autres groupes : 5
- Peu de participations : plénières et 1 an : 2
- Trop de désistement, manque de motivation de certains : 2
- Plénière ne permet pas de partager les projets
- Mobilisation, motivations, manque de dynamisme
- Manque de contributeurs dans certains groupe projet (centralité)
- Investissement plus fort sur son groupe thématique et moins sur l'ensemble de la démarche (plus de motivation d'être sur un sujet concret)
- Projet non pris en compte quand il ne va pas dans le sens des élus
- Complexité de certains sujets et du nombre de partenaires/acteurs
- Risque de découragement face à l'ampleur des tâches et lenteur
- Manque d'ouverture aux habitants

Chapeau Jaune : tout ce qui va bien

- Existence du poste de chargée de mission : 9
- Bienveillance collective, pluralités des compétences : 7
- Budget alloué : 6
- Existence de la démarche : 5
- Concrétisation du 1er projet : 5
- Réunions constructives et investissement dans les groupes : 4
- Pouvoir partir quand on le souhaite, liberté : 2
- Fierté de la concrétisation qui rend visible la démarche : 3
- Envie collective, dynamique à l'échelle de groupe différent : 2
- Symbolique du projet : 2
- Volonté collective de dépasser les obstacles : 2
- Diversité de la composition du Rucher Citoyen : 2
- Déjeuner spontané, relationnel et nouvelles rencontres
- Soirée d'anniversaire avec l'animation du quiz et les lots des commerçants

Evaluation de la 1^{ère} année du Rucher Citoyen

Chapeau bleu : propositions d'amélioration à partir de ces éléments en 2 sous-groupes

➤ Questionnement sur les départs et ne pas être au complet :

✓ Comment garder les membres ?

- Si absence : tel membres – Aline pour garder le lien
- 1 référent par réunion importante (avec des tiers) qui peut être contacté ou qui contacte les personnes absentes pour débriefing avec elles.
- Parrainage des nouvelles personnes dans les groupes : 1 parrain par personne
- Retravailler ensemble les attendus personnels et motivants dans les plénières (absentéisme) peut-être par une enquête sur les attendus

✓ Comment renouveler le Rucher citoyen ?

- Aller à la rencontre des personnes tirées au sort entre membres du Rucher Citoyen et en fonction de son quartier d'habitation, puisque les élus ne sont pas disponibles

➤ Relation avec les élus

Temps d'échanges : prendre le temps pour créer du lien et partager les projets (pas 5 ou 10 minutes)

➤ Communication

✓ Internet :

- L'espace Rucher Citoyen vient d'être créé avec tous les comptes-rendus des groupes et des plénières ainsi que les documents de référence, les visuels d'avancée et les Actus du Rucher Citoyen : important de l'alimenter régulièrement notamment avec la liste à jour des membres
- Créer un agenda commun : tous les groupes peuvent savoir quand il y a une réunion et sur quel sujet
- Webradio avec une chronique Rucher Citoyen
- Continuer les Actus du Rucher Citoyen

✓ Externe :

- Améliorer la communication autour du quotidien du Rucher citoyen (réseaux sociaux, article St Barth Info : être plus visible)
- Créer des espaces de rencontres : participation à des cafés citoyens (accord des élus), à l'accueil des nouveaux habitants, lors des projets

✓ **Créer un groupe communication** : avec 1 personne par groupe projet pour échanger sur la communication, pas forcément toujours les mêmes personnes.

Les propositions ont été présentées aux élus présents : Daniel Vicente, Marilyne Béduneau et Stéphane Lefebvre

Outils partagés

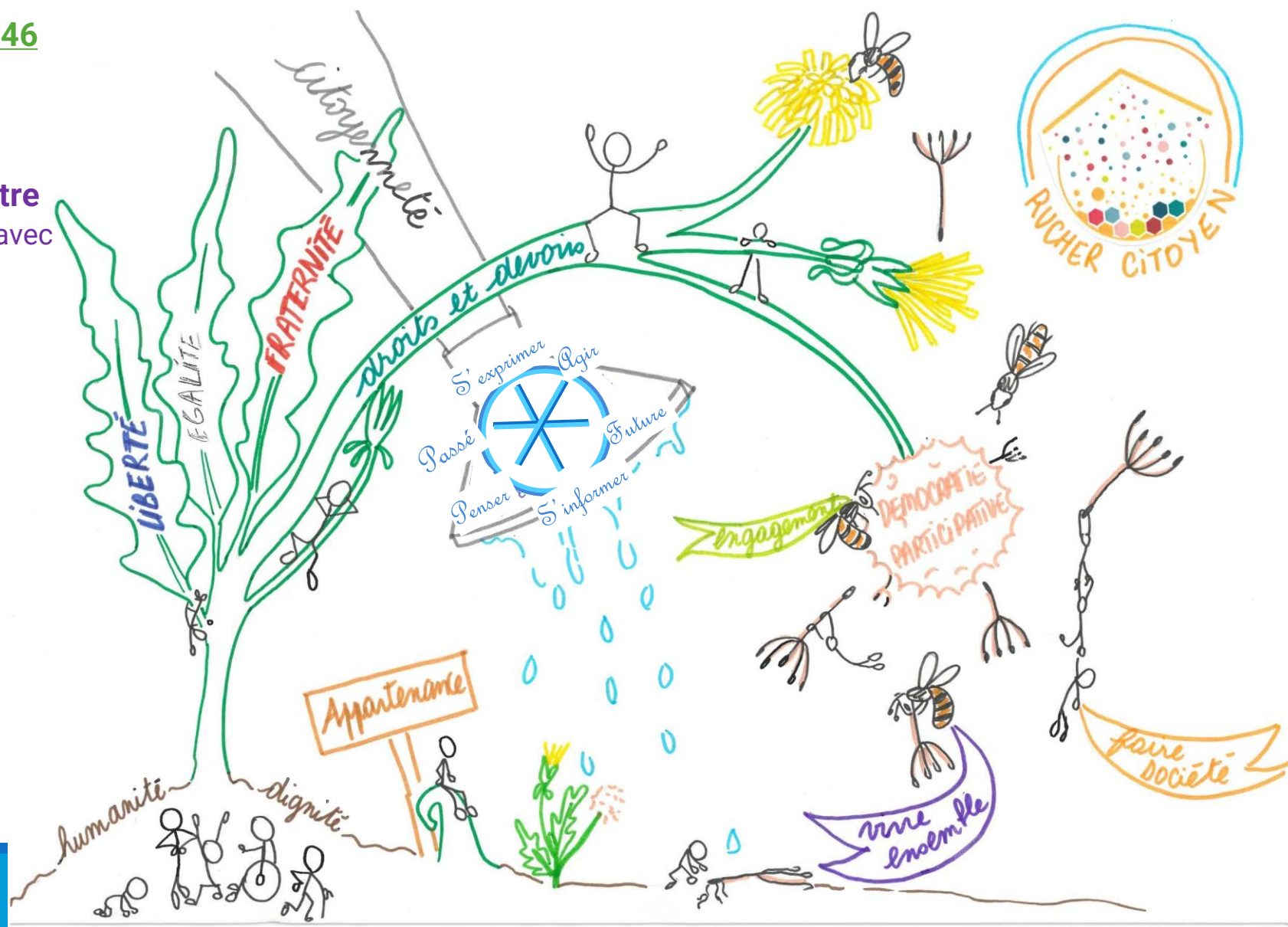
- **The Week :** <https://vimeo.com/779009346>

Inscription via le lien :

<https://forms.office.com/e/k3nw7f0XFx>

- **Représentation de la citoyenneté ci-contre**

Les retours ont débouché à une rencontre avec Adeline pour peaufiner la présentation





Fin de la 4^{ème} PLENIERE - RUCHER CITOYEN autour d'un verre de l'amitié

A janvier 2025

Prochaine plénière pour :

- Partager les projets
- Définir le budget prévisionnel 2025 du Rucher Citoyen

